

Dépôt d'une nouvelle demande de permis de louer

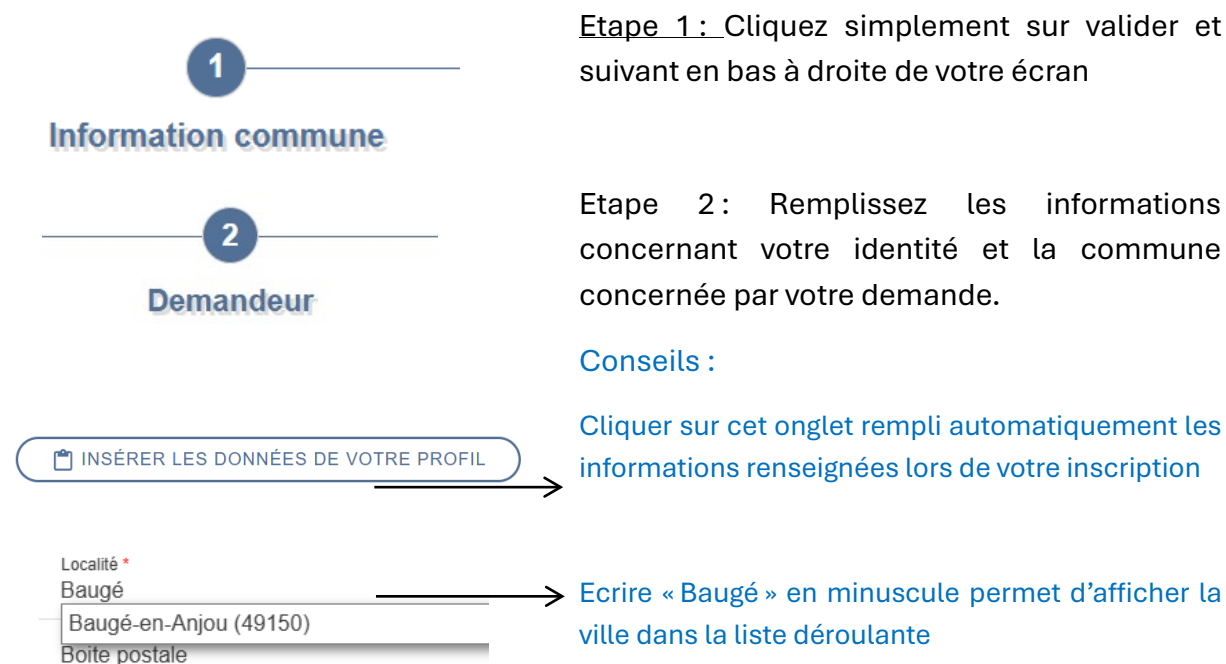
Après avoir créé votre profil et ouvert votre portail usager, sous le titre SVE Urbanisme :

1) Cliquez sur « Urbanisme » puis « Déposer une nouvelle demande » puis « Vous n'avez rempli aucun formulaire » pour lancer un nouveau formulaire de demande

SVE Urbanisme: BAUGE EN ANJOU



2) Vous aller remplir 6 champs d'information :

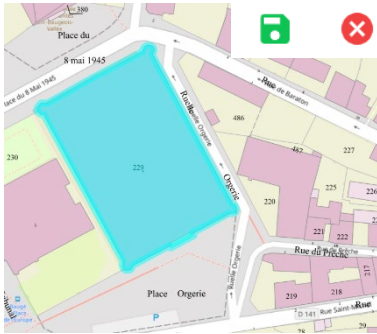


3

Terrain

Etape 3 : Si vous connaissez le numéro de votre parcelle cadastrale, vous pouvez utiliser les champs prévus à cet effet.

SÉLECTIONNER LES PARCELLES SUR LA CARTE



Sinon, cliquez sur l'onglet « Sélectionner les parcelles sur la carte » et « zoomer » / utiliser le « + » à coté de la carte jusqu'à ce que les bâtiments apparaissent en rose. Lorsque vous cliquez sur votre bâtiment, il apparait en bleu. Validez votre choix en cliquant sur l'icône verte en haut à droite.

4

Type de projet

Type de projet

Savez-vous quel formulaire de demande d'autorisation remplir

Oui

CUB
Certificat d'urbanisme opérationnel

DIA
Déclaration d'intention d'aliéner

PL
Permis de louer

Etape 4 : Répondez « Oui » à la question « Savez-vous quel formulaire de demande d'autorisation remplir pour votre projet » et cliquer sur PL « Permis de louer » (dernière catégorie de la liste de choix)

5

Saisie des éléments du dossier

Etape 5 : Vous allez compléter votre CERFA. **Il y a 3 pages**. Vous pouvez changer de page, zoomer et enregistrer avec les onglets noirs.



Relisez les informations pré-remplies en indiquant bien :

Demande d'autorisation préalable de mise en location de logement

Mise en location Nouvelle location

Art. L.635-1 à L.635-11 et R.635-2 du Code de la construction et de l'habitat

- ✓ S'il s'agit d'une première mise en location (mettre mise en location) ou si le logement était déjà loué (mettre nouvelle location).

2. Coordonnées du bailleur

Adresse (particulier ou personne morale)

Numéro Voie

Lieu-dit

Code postal BP

N° de téléphone

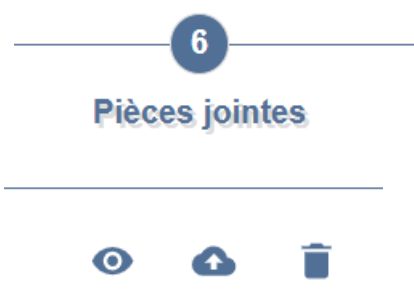
Adresse électronique

- ✓ Qu'un numéro de téléphone et un courriel figurent dans vos coordonnées afin que nous puissions vous recontacter facilement.

3. Renseignements relatifs à l'immeuble

4. Renseignements relatifs au logement

- ✓ Un maximum d'information sur votre immeuble et le logement objet de la location dans les catégories 3 et 4.



Etape 6: Joignez les diagnostics techniques obligatoires. Vous pouvez visualiser ou supprimer avec les onglets ci-contre.

Liste des diagnostics techniques à joindre

DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE
Les DPE réalisés avant le 30 juin 2021 ne sont plus valables depuis le 1^{er} janvier 2025.


CREP (PLOMB)
Avec présence de plomb - **validité 6 ans**
En absence de plomb - **illimité**
Obligatoire pour tout logement construit avant le **1er janvier 1949**

GAZ
Pour une installation de **plus de 15 ans - validité 6 ans**
Pour une installation de **moins de 15 ans - certificat de conformité**

ÉLECTRICITÉ
Pour une installation de **plus de 15 ans - validité 6 ans**
Pour une installation de **moins de 15 ans - certificat de conformité**

DIAGNOSTIC AMIANTE
Obligatoire pour tout bien immobilier antérieur au **1er juillet 1997**

3) Dans l'état récapitulatif, cochez la mention certifiant l'exactitude des renseignements puis validez.

 J'ai pris connaissance des précisions ci-dessus, je visualise le [CERFA](#) correspondant aux informations renseignées et certifie l'exactitude des renseignements fournis.

Un accusé de réception automatique est envoyé sous 24H.